

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

AGA de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches

Plusieurs dossiers prioritaires pour les agriculteurs de Chaudière-Appalaches

Saint-Georges, le mercredi 24 octobre 2018 – « Les producteurs agricoles de la Chaudière-Appalaches félicitent l'ensemble des députés provinciaux de la région pour leur élection du 1^{er} octobre dernier et souhaitent travailler rapidement sur les priorités mises de l'avant tout au long de la campagne électorale », a déclaré le président de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, M. James Allen, en marge de l'assemblée générale annuelle de la Fédération régionale, qui se tenait le 23 octobre à Sainte-Marie.

Plus de 200 personnes étaient présentes à l'AGA, dont 158 délégués qui ont adopté quatre résolutions portant sur l'assurance récolte, les matières résiduelles fertilisantes, la sécurité du revenu et l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC).

Sécheresse et stations météo

La résolution sur l'assurance récolte résulte de la sécheresse de l'été dernier. Les producteurs sont fortement déçus que les stations météorologiques références pour collecter les données reliées à leurs pertes et aux remboursements qui s'ensuivent reflètent rarement la réalité. En effet, la station attribué à un producteur peut être située à plusieurs kilomètres et les données (quantité de précipitations, gel, etc.) diffèrent donc de celles de la ferme. L'AGA souhaite que La Financière agricole du Québec (FADQ) revoie sa méthode de calcul pour 2018 et veille à augmenter le nombre de stations météorologiques.

Matières résiduelles fertilisantes

En vertu de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le monde municipal doit, d'ici 2022, procéder à la mise sur pied de nouvelles méthodes de gestion de leurs matières résiduelles organiques afin de favoriser leur mise en valeur. En fonction de ces nouvelles dispositions législatives, l'offre en matières résiduelles fertilisantes pour les superficies agricoles se verra largement augmenter.

Les entreprises agricoles de la Chaudière-Appalaches sont présentement en situation d'équilibre par rapport à la quantité de phosphore produit et disposé. L'arrivée d'une grande quantité de matières résiduelles fertilisantes dans la région risque la fragilisation de cet équilibre et entrera en compétition avec l'offre de matières fertilisantes issues des entreprises d'élevage, lesquelles paieront des frais supplémentaires pour les déplacer. À cela s'ajoute la méconnaissance à propos des risques de contamination qu'entraîne l'épandage de matières résiduelles municipales digérées sur la santé des sols agricoles et les cultures associées à la consommation animale.

L'AGA demande donc qu'avant d'évaluer la réception de matières fertilisantes issues des résidus municipaux, que les dossiers problématiques suivants soient résolus : les milieux humides et hydriques, la taxation foncière et le moratoire sur l'agrandissement des superficies en culture. L'AGA souhaite que ces matières fertilisantes issues des résidus municipaux soient rendues disponibles aux secteurs ayant des besoins, mais sans créer de déséquilibre dans la disposition des surplus de déjections animales. Enfin, l'AGA réclame un encadrement permettant d'éviter tout type de contamination à court et à long terme liée à l'utilisation de telles matières, par des analyses en laboratoire indépendant.

Sécurité du revenu

Depuis le premier cadre stratégique pour l'agriculture canadienne établi en 2003, l'ensemble des fonds fédéraux consacrés à la gestion des risques transite par les programmes inscrits dans ce cadre. Cette situation a posé un enjeu pour la FADQ, qui se devait dorénavant d'assurer la pérennité de l'ASRA en maximisant les sommes retirées des programmes fédéraux.

En décembre 2014, le groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec, mandaté pour voir à adapter les outils de gestion du risque, a remis son rapport. Ses recommandations portaient, entre autres, sur l'ajustement de la rémunération de l'exploitant et les problématiques liées aux arrimages ASRA-Agri.

L'exercice de redressement des finances publiques a coûté cher aux agriculteurs québécois. Le budget de la FADQ des dernières années est descendu de 606,6 M\$ en 2013-2014 à 437,9 M\$ en 2016-2017. Ces sommes ont été dépensées à d'autres fins que l'agriculture.

L'AGA demande donc que l'État québécois rétablisse le budget annuel de la FADQ à au moins 630 M\$ et de permettre que les surplus soient réinvestis pour moderniser et bonifier les programmes, en corrigeant les problématiques liées aux arrimages d'Agri-investissement et d'Agri-stabilité tout en répondant aux besoins des petites entreprises et aux réalités régionales.

AEUMC

Concernant le récent accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, l'AGA demande à ce que la finalisation de l'Accord affecte le moins possible les différents volets de la gestion de l'offre et les échanges commerciaux avec les autres pays que les États-Unis et le Mexique, que les pertes subies par les entreprises agricoles soient compensées à la valeur réelle, une réelle symétrie des normes et des procédures de contrôle chez nos partenaires commerciaux et que les produits importés répondent aux normes canadiennes de production.

Taxation foncière

L'AEUMC et la taxation foncière ont beaucoup retenu l'attention au cours de la journée : « L'équité en matière de taxation n'est plus assurée, surtout dans les régions où la pression sur la valeur des terres est plus forte et aux abords des grandes villes. Le gouvernement canadien doit quant à lui donner suite rapidement à ses engagements et dédommager les producteurs. Dans ces deux dossiers prioritaires, l'appui du gouvernement québécois est essentiel à la suite des choses », a conclu le président général de l'UPA, M. Marcel Groleau, présent à cette occasion.

À propos de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches

La Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches regroupe et représente les producteurs agricoles propriétaires des 5 577 fermes sur le territoire des 10 MRC de la région administrative de la Chaudière-Appalaches.

La Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches contribue à l'amélioration continue et durable de la qualité de vie de tous les producteurs agricoles et forestiers de la Chaudière-Appalaches, en agissant afin de promouvoir, défendre et développer leurs intérêts professionnels, économiques et sociaux. L'UPA est une organisation syndicale professionnelle, qui fonde sa raison d'être et son action sur les valeurs de respect de la personne, de solidarité, d'action collective, de justice sociale, d'équité et de démocratie.

www.chaudiere-appalaches.upa.qc.ca

- 30 -

Fédération de l'UPA de la
Chaudière-Appalaches

2550, 127^e Rue
Saint-Georges (Québec) G5Y 5L1
418 228-5588 - 1 888-938-3872
fpoulin@upa.qc.ca

